

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 609 prescrivant suspension de permis de conduire.

n° 609

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1965

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro

1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 998-999 VL et PL, délivré à Djibouti le 7 décembre 1962, au sieur Ahmed Hassan Askar, somali issack abar awal saad moussä houssein abokor, né vers 1935 à Djibouti, de Hassan Askar et de Wilo Robleh, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier n° 3, boulevard n° 14, maison 107, est suspendu conformément aux dispositions de l'article 129 de l'arrêté n° 479 en date du 14 avril 1962.